

Charles Juillard : à quand le départ ?

Après avoir empêché les trois députés démissionnaires du groupe PDC de former un groupe parlementaire alors qu'un avis de droit du Service juridique le permettait, après m'avoir empêché d'adhérer au groupe UDC (bien que je sois membre de l'UDC depuis juin 2018) alors que le Service juridique n'y voyait pas d'objection, la majorité du Bureau du Parlement a fait une nouvelle trouvaille pour tenter de museler ma parole et celle des indépendants : il a modifié, à l'occasion de sa séance de mars 2019, le système des questions orales pour rendre plus difficile notre passage à la tribune du Parlement lors de l'exercice des questions orales.

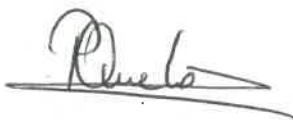
Au vu de ce qui précède, ce qui se voulait initialement une question orale est transformée en question écrite.

Le Ministre des finances consacre beaucoup de temps au PDC Suisse (il en est un des Vice-Présidents) et à la préparation de la campagne (et de sa campagne personnelle, sa candidature étant un secret de polichinelle) des élections fédérales de cet automne. Or, l'état catastrophique de nos finances mérite un suivi permanent et continu. Aussi est-il demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Cette situation ne péjore-t-elle pas le travail du Gouvernement ?
- Le Ministre de nos finances catastrophiques a-t-il informé ses collègues de la date de son départ ? Si oui, l'Exécutif peut-il nous donner l'information ?

Delémont, le 27 mars 2019

Z. Foui)



Yves Gigon

Affilié UDC

